LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES www.agriculture.gouv.fr www.alimentation.gouv.fr

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAII ET DE LA FORÊT



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Australie • Autriche • Belgique • Brésil • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Congo • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • Espagne • États-Unis • Gabon • Ghana • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Madagascar • Mali • Maroc • Nouvelle-Zélande • Pays-Bas • Pologne • Roumanie • Royaume-Uni • Russie • Sénégal • Serbie • Syrie • Thaïlande • Turisie • Turquie • Ukraine

Australie

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		AUSTRALIE	FRANCE
Superficie du territoire	km²	7 741 220	549 190*
Population millions	d'habitants – 2011	22,3 (en hausse, +1,7%)	65,4 (en hausse, +0,5)
Indice de développement humain (IDH) 2011		0,929 (2° rang mondial)	0,893 (20° rang mondial)
PIB	Mds€ - 2011	992 (10° rang mondial)	1 994 (5° rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% - 2010/11	+ 1,90	+ 1,70
PIB / habitant	€ – 2011	44420	30 466
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2011	2,55	1,76 (2009)
Surface arable	millions d'ha	48,0 (6,2% du territoire)	18,4 (33,5 % du territoire)
Surface agricole	millions d'ha	412,8 (48% du territoire)	29,2
Balance commerciale tous sected	urs Mds€-2011	+ 15,0	-56
Balance commerciale agroalimentaire Mds € - 2011		Exportations : 21,3 Importations : 9 Solde : + 12,4	Exportations : 56,1 Importations : 44,3 Solde : + 11,8
Exportations agricoles vers l'autre pays M€ – 2011		A vers FR : 100	FR vers A : 246 (+ 146)

^{*549 190} km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

Ce qu'il faut retenir

- ♣ L'agriculture contribue à hauteur de 2 % dans le PIB et occupe 2,9 % des actifs ;
- ♣ Même si l'agriculture continue d'utiliser 75 % des ressources en eau, les agriculteurs ont fait moins d'efforts d'économies d'eau compte tenu de la meilleure pluviométrie des deux dernières années. Mais les cycles de sécheresse sont susceptibles de revenir et seront aggravés par les importants prélèvements pour l'exploitation des gaz non conventionnels ;
- ♣ L'Australie est à l'OMC l'un des plus fervent partisan de la libéralisation des échanges. Néanmoins les échanges avec l'Australie pâtissent encore de nombreux obstacles non tarifaires, en particulier sanitaires et phytosanitaires;
- ♣ L'Union européenne est le deuxième fournisseur de l'Australie, biens et services confondus, et le premier investisseur étranger;
- ◆ Le solde des échanges franco-australiens de produits agricoles et agroalimentaires a été excédentaire de 198M€ en 2012;
- **♣** En 2011-2012, la Chine a été la première destination des exportations agricoles australiennes et son 3° fournisseurs de produits alimentaires.

Production agricole

Un secteur performant malgré la baisse progressive de la population active et des conditions difficiles en raison des aléas climatiques.

Production agricole primaire

Les secteurs agriculture, sylviculture et pêche-aquaculture contribuent à hauteur de 2% au PIB australien, avec une valeur de production qui représente 40,9 Mds euros en 2011-2012. Les principaux moteurs de cette croissance sont le coton (+43%), l'orge (+22%) et le blé (+7%). La population active dans ces secteurs ne représente plus que 317 000 personnes, soit 2,9% des actifs.

Les principales productions en 2011-2012 sont, par ordre décroissant de leur contribution à la valeur de la production agricole : blé (14,2%, 29,9Mt), viande bovine (13,6%, 2,1 Mt), lait (7,3%, 94,8 Mhl), légumes (6,4%, 2,2Mt $^{(1)}$), fruits et noix (5,8%, 0,94 Mt $^{(2)}$).

Production de produits agroalimentaires transformés

La valeur ajoutée de ce secteur (qui comprend les aliments, les boissons et les tabacs) a diminué pour la troisième année consécutive de 4,9% en 2011-2012, pour atteindre 17,6⁽³⁾ Mds euros, soit 21,4% de la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière australienne ; la part dans le PIB australien du secteur des produits agroalimentaires transformés est de 1,6% en 2011-2012.

Les produits génétiquement modifiés

En Australie, la production, commerciale ou expérimentale, de produits génétiquement modifiés n'est autorisée qu'à condition d'avoir obtenu l'autorisation de l'autorité fédérale responsable, l'OGTR (Office of the Gene Technology Regulator). Le coton, l'œillet, la rose bleue et le colza sont les seules cultures commerciales autorisées en Australie actuellement. Les surfaces de cultures génétiquement modifiées de coton et de colza ont plus que triplé, passant de 200 000 hectares en 2009 à 650 000. En 2010, 90% du coton et près de 12 % du colza étaient génétiquement modifiés. Trois États, sur 6, ont choisi d'interdire toute culture génétiquement modifiée sur leur territoire : les États fédérés de South Australia, la Tasmanie et le Territoire de la Capitale Australienne. L'État de South Australia autorise seulement les tests de culture de colza GM. Par ailleurs, Bayer CropScience envisage de collaborer avec CSIRO Australia (équivalent du CNRS) en vue de développer un blé GM dès 2015.

Pêche

En 2011-2012, le volume de la production des produits de la mer s'est établi à 237 000 tonnes, pour une valeur de l'ordre de 1,83 milliards d'€. Alors que les pêches de capture tendent à décliner, le volume de la production aquacole est en progression constante et rapide depuis le début des années 1990. La part de l'aquaculture dans la production totale représente désormais 38% de la production contre 26% il y a dix ans.

Politique agricole

L'année 2012 aura été marquée par des travaux d'analyse diligentés par l'État fédéral sur l'évolution du secteur agricole australien qu'il s'agisse de la chaîne alimentaire nationale ("National Food Plan green paper"(4)) ou de l'adaptation de la production agricole australeinne au marché asiatique ("Australia in the Asian century"(5) et "Feeding the future(6)"). Le rapport "Feeding the future" a été co-rédigé par les autorités australiennes et chinoises.

Alors que l'agriculture australienne peut nourrir actuellement 60 millions de personnes, la hausse de la demande asiatique est à la fois une opportunité et un défi pour l'agriculture australienne. Au cours des dix dernières années, la part de l'Asie dans les échanges commerciaux agricoles de l'Australie s'est fortement accrue, passant de 52% à 62% aujourd'hui. Ces tendances vont s'accentuer du fait de la hausse de la population asiatique, de l'augmentation du revenu par habitant et de la modification des modes de consommation et des habitudes alimentaires. Ainsi la consommation de viande en Asie de l'est explose : elle était inférieure à 20 kg par habitant et par an en 1984-1986 et atteindra 50 kg en 2015⁽⁷⁾.

De fait l'Australie est très bien positionnée pour répondre à cette demande asiatique grâce à sa localisation aux portes de ce marché, au fait de pouvoir offrir des produits hors saison et à sa forte complémentarité avec les agricultures asiatiques. Pour répondre à ces défis, les pouvoirs publics australiens utilisent plusieurs outils, outre la négociation d'accords de libre-échange : gestion des ressources, financements, recherche et développement, mécanismes de soutien à l'exportation et aide au développement.

Une meilleure gestion des ressources, en particulier hydrique, est une priorité

Le ministère de l'agriculture a mis en place plusieurs programmes destinés à améliorer la gestion des ressources. *Le Carbon Farming Future Program* vise à aider les agriculteurs à adapter leurs modes de production pour réduire leurs émissions de carbone et Caring for our country, programme interministériel doté de 2,2Mds AUD (1,55 Mds€) sur cinq ans (renouvelé en avril 2012 pour la période 2013-2018) comprend un volet agriculture raisonnable géré par le ministère de l'agriculture. Par ailleurs, le ministère de l'environnement gère le programme *Water for the future*, d'amélioration de la gestion de l'eau.

⁽¹⁾ Il s'agit des chiffres agrégés des carottes, pommes de terre, oignons, tomates.

⁽²⁾ Il s'agit des chiffres agrégés des pommes, bananes et oranges.

⁽³⁾ Taux de conversion du dollar australien en euros de 0,7707 en 2011-2012.

 $[\]label{lem:condition} \begin{tabular}{ll} (4) & $http://www.daff.gov.au/_data/assets/pdf_file/0009/2175156/national-food-plan-green-paper-072012.pdf \end{tabular}$

⁽⁵⁾ http://asiancentury.dpmc.gov.au/white-paper

⁽⁶⁾ http://www.dfat.gov.au/publications/feeding-the-future/feeding-the-future.html

⁽⁷⁾ Sources: Food and Agriculture Organization of the United Nations.

La gestion du bassin Murray-Darling, qui traverse quatre États de l'Est australien, est particulièrement sensible. Il s'agit de la région agricole la plus importante d'Australie. L'exploitation massive des réserves d'eau, essentiellement pour l'irrigation, ainsi que la déforestation, la mise en pâturage et l'introduction de nouvelles cultures, ont entraîné un fort accroissement de la salinisation des eaux et une raréfaction de la ressource dans des proportions telles que celle-ci doit être désormais gérée beaucoup plus parcimonieusement. En 2012, le ministre de l'Environnement, Tony Burke, a signé le premier plan de gestion nationale des eaux du bassin de la Murray-Darling (qui arrose 75% des terres arables), pour régénérer un écosystème extrêmement fragilisé par une exploitation agricole intensive et une décennie de sécheresse. 2750 Mds de litres d'eau des fleuves Murray, Darling et Murrumbidgee actuellement prélevés par les agriculteurs seront retournés au système fluvial d'ici 2019. Tous les ans, 2 Mt de sel seront retirées des eaux. 1577 Mds de litres d'eau (57% de la cible) ont déjà été reversés, compte tenu des plans intérimaires initialement adoptés. 10 Mds AUD (7 Mds€) seront alloués à ce programme pour permettre d'une part le rachat des droits d'usage de l'eau détenus par les agriculteurs (3,1 Mds AUD, soit 2,2 Mds €), d'autre part l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation et la modernisation des infrastructures des régions concernées, barrages et ponts de faible hauteur susceptibles d'être inondés notamment (6,6 Mds AUD) soit 4,65 Mds €). Dans un second temps, après évaluation, 1,8 Mds AUD (1,26 Mds€) supplémentaires ira à la modernisation des infrastructures avant 2024 pour porter à 3 200 Mds de litres d'eau le total des restitutions dans le système fluvial. Afin de vaincre les réticences des agriculteurs, hostiles au rachat par le gouvernement des droits d'usage d'eau, le gouvernement donne la priorité au financement des infrastructures. Il a également privilégié une option médiane par rapport aux recommandations initiales des scientifiques qui plaidaient pour une restitution de 4 000 Mds de litres d'eau.

L'accès au financement

Les soutiens internes gouvernementaux à l'agriculture - 6% du revenu des producteurs - restent très inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE (Corée 63%, Japon 53%, UE 32%, Canada 23%, États-Unis 11%), l'Australie aurait le deuxième soutien le plus faible des pays de l'OCDE, après la Nouvelle-Zélande.

Le budget du ministère de l'agriculture a été de 1,2 Mds € (1,7 Mds AUD) en 2012-2013, soit 0,2 % du budget fédéral. Les principales priorités du ministère de l'agriculture, de la pêche et des forêts sont la bonne gestion de la quarantaine par l'Australian Quarantine and Inspection Service ou AQIS, la biosécurité, les questions commerciales et d'accès au marché, la gestion des répercussions du changement climatique, la bonne gestion des ressources et l'amélioration de la productivité. En outre des agences sectorielles font le lien entre les producteurs et le gouvernement et gèrent des programmes de recherches et d'innovation (Cotton RDV, Grape and Wine RDC, etc..). Enfin, les États fédérés ont également leurs propres institutions d'accompagnement des agriculteurs.

L'année dernière, plusieurs programmes emblématiques ont été reconvertis comme le programme Australia's Farming Future (achevé en avril 2012), destiné à aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique. Des aides financières exceptionnelles versées pour aider des agriculteurs victimes de désordres climatiques exceptionnels sont en voie d'extinction. Mais de récents désordres climatiques qui ont frappé les agriculteurs (inondations dans le Queensland en 2011) et le niveau élevé d'endettement de ceux-ci ont conduit le gouvernement à annoncer en avril 2013 une aide de 420M AUD sur deux ans, sous forme de prêt concessionnel (pour un montant maximum de 650 000 AUD par exploitation).

La recherche et le développement

Les dépenses publiques consacrées par l'Australie en R&D pour l'agriculture sont passées de 1Mds AUD en 2000 à 716M AUD en 2008 selon une étude conjointe du *Farm Institute* et de la *Charles Sturt University*. Ces dépenses ont été réduites de 150M AUD supplémentaires l'année dernière. L'Australie a glissé du 9° au 16° rang mondial. Au niveau fédéral, les RDC (*Rural Research and Development Corporations*) sont les principaux véhicules du gouvernement pour le financement de l'innovation rurale.

Les mécanismes de soutien à l'exportation

Le programme *EMDG/Export Market Development Grant Scheme* encourage l'exportation. Il est destiné à l'ensemble des activités, dont l'agriculture. Il rembourse jusqu'à 50% des frais de promotion à l'export au-delà d'un seuil de 7 400 € si les dépenses excèdent 14 800 €. Le programme IAC/International Agricultural Cooperation program soutient spécifiquement les exportations agroalimentaires. Le gouvernement a alloué près de 637 00 € à ce programme en 2012.

L'année 2012 a été marquée par le fermeture du *Wheat Export Australia* (WEA), jusque-là chargé de mettre en place et d'administrer un programme d'accréditation des exportateurs de blé en vrac au niveau national, suite à l'abolition du guichet unique.

Aide au développement

L'Australie consacrera 416,7M AUD, soit 8,1% de son aide au développement à la sécurité alimentaire en 2012-2013. Cette aide financière vise à améliorer la productivité, les conditions de vie en milieu rural et la gouvernance des communautés. L'Australie fournit par ailleurs une aide alimentaire directe à travers le Programme alimentaire mondial.

Échanges commerciaux

Sur l'année 2011-2012, l'Australie a dégagé un excédent commercial de 16,95Mds€.

Les échanges agricoles avec les pays tiers

- Les importations australiennes : en 2011-2012, les importations australiennes ont été de 13,6 Mds € se décomposant en agriculture (67,2%), sylviculture (23,7%) et produits de la pêche (1,6%). L'Australie a importé pour 8,7 Mds € de produits alimentaires. La majorité (8,1Mds €) sont des produits transformés. L'Union européenne est le deuxième fournisseur de produits agricoles (23%), voyant ses positions reculer depuis 10 ans (30% en 2001-2002). Elle est désormais dépassée par l'Asie qui représente 32% des importations agricoles australiennes contre 25% en 2001-2002.
- Les exportations australiennes : en 2010-2011, les exportations australiennes ont été de 30,6Mds€ se décomposant en 28Mds € pour l'agriculture, 1,7Mds€ pour le secteur sylvicole, et 0,9Mds€ pour la pêche. L'ASEAN est le premier destinataire des exportations australiennes (19%), devant la Chine (18%, +4 points un an) et le Japon (12%). Le reste de l'Asie reçoit 14% des exportations agricoles australiennes si bien que l'Asie représente au total 63% des exportations australiennes et l'Union européenne seulement 8%.

Les échanges agricoles avec la France

En 2012, les importations françaises de produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture en provenance d'Australie ont augmenté de 80% pour atteindre 84,8M \in . Au même moment les exportations françaises augmentaient de 22% pour atteindre 8,8M \in . S'agissant des produits agroalimentaires, la balance commerciale est nettement positive pour la France (+198,7M \in).

Accords internationaux

L'accord bilatéral avec l'UE sur le commerce du vin

Une nouvelle version de l'accord bilatéral UE-Australie (remplaçant l'accord de 1994) sur le commerce du vin a été signée à Bruxelles le 1^{er} décembre 2008. Ce nouvel accord respecte le régime d'étiquetage en vigueur dans l'UE, apporte des améliorations quant aux pratiques œnologiques, et fixe les échéances à respecter pour la protection des indications géographiques. En ce qui concerne les appellations françaises, l'accord prévoit la suppression progressive de l'usage de termes semi-génériques encore autorisés en Australie, tels que Burgundy, White Burgundy, Champagne, Chablis, Claret, Graves, Moselle, Sauternes et Hermitage. Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2010.

L'accord cadre UE Australie

Des négociations ont été ouvertes entre l'Union européenne et l'Australie en vue de la signature d'un accord cadre. Il est spécifiquement précisé que les questions tarifaires, les subventions agricoles et l'accès préférentiel au marché ne relèvent pas du champ d'application de cet accord. L'Union européenne a souhaité que soit incluse la mention des indications géographiques dans le domaine de la coopération au sujet des droits de la propriété intellectuelle.

Accords bilatéraux préférentiels

Si l'Australie considère que l'OMC reste le forum le mieux adapté pour faire émerger un système commercial global, régulé, transparent et ouvert pour obtenir, ce faisant, l'ouverture de nouveaux marchés aux entreprises australiennes, elle ne s'interdit pas, au contraire, de poursuivre concomitamment un agenda ambitieux de négociations d'accords de libre-échange. L'Australie en a déjà conclu sept :

- Australie-Malaisie Free Trade Agreement (2012);
- ASEAN-Australie-Nouvelle Zélande (AANZFTA) 2010 ;
- Australie-Chili Free Trade Agreement (ACFTA) 2009;
- Australie-États-Unis Free Trade Agreement (AUSFTA) 2005 ;
- Thailande-Australie *Free Trade Agreement* (TAFTA) 2005;
- Singapour-Australie Free Trade Agreement (SAFTA) 2003;
- Australie-Nouvelle-Zélande *Closer Economic Relations Trade Agreement* (ANZCERTA) 1983.

D'autres négociations sont en cours avec la Chine, le Conseil de Coopération des Pays du Golfe, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la République de Corée, les lles du Pacifique (*"Pacific Agreement on Closer Economic Relations – PACER Plus"*). En outre, l'Australie est un des acteurs dynamique de la négociation du *Trans-Pacific Partnership* (TPP). C'est cet accord qui lui parait le plus prometteur. Elle espère qu'il aura un effet d'entrainement sur le cycle de Doha, selon une approche « *bottom up* ». Un accord global pourrait être attentin à la fin de l'année 2013. Enfin, le 31 octobre 2011 ont débuté les négociations d'un *Australia – EU Treaty Level Framework Agreement*.

Positions à l'OMC et groupe de Cairns

L'Australie, chef de file du groupe de Cairns⁽⁸⁾, continue de militer pour la conclusion d'un Cycle de Doha ambitieux, notamment sur l'agriculture.

Ces principaux objectifs sont :

- l'élimination du soutien interne ;
- la forte réduction des barrières douanières ;
- l'élimination totale des restitutions européennes à l'exportation.

⁽⁸⁾ Le groupe de Cairns se compose de : Australie, Argentine, Colombie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Afrique du Sud, Thaïlande et Uruguay.

L'Australie maintient son opposition à la mise en place d'un registre multilatéral des indications géographiques pour les vins dans la mesure où ce registre serait de portée contraignante. Elle est également opposée à l'extension de la protection conférée par l'accord bilatéral avec l'UE sur le commerce du vin à l'ensemble des produits agroalimentaires (voir infra).

Droits de douane

Championne de la libéralisation « tous azimuts », l'Australie a fortement réduit, voire éliminé pour certains produits, les droits de douane. Dans le domaine agricole, sa protection tarifaire est quasi nulle, à quelques exceptions notables près. Dans le cas de l'éthanol, par exemple, produit qui devrait faire l'objet d'un fort développement des échanges, l'Australie possède le droit de douane le plus élevé au monde.

Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition

L'Australie participe au Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, mise en place lors du sommet de la FAO sur la sécurité alimentaire, en juin 2008. Elle fait partie des pays qui ont signé la déclaration de l'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale au G8 en juillet 2009 : «L'Aquila Food Security initiative » (AFSI). Lors du Sommet de Rome, en novembre 2009, elle a donné son soutien à la réforme du comité de sécurité alimentaire de la FAO afin de promouvoir une meilleure coordination entre tous les acteurs (États, organisations internationales, ONG, secteur privé). Comme l'a rappelé son ministre de l'agriculture, le gouvernement australien estime que l'accroissement de la sécurité alimentaire mondiale passe obligatoirement par une augmentation de la production au niveau national et l'ouverture des marchés.

Dans le cadre de la présidence française du G20, la France et l'Australie ont conjointement organisé un séminaire sur la productivité agricole et la sécurité alimentaire à Bruxelles, en octobre 2011. En revanche, l'Australie fait obstacle à toute initiative sur la maîtrise de la volatilité des prix agricoles. L'Australie prendra la présidence du groupe AMIS (Agricultural Market Information System) à compter d'octobre 2013. Elle n'a pas encore précisé ce que pourraient être ses priorités pour l'agenda agricole dans le cadre de la présidence du G20 qu'elle exercera en 2014.

Participation à l'Alliance Globale

L'initiative dite « Alliance globale » en matière de recherche sur l'agriculture et le changement climatique, porte principalement sur le volet atténuation (réduction des émissions de GES et stockage du carbone dans les sols) ; elle est soutenue par l'Australie en accord avec la Nouvelle-Zélande. Cette alliance réunit désormais 34 États.

Les accords sur la pêche

L'Australie est signataire de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et de l'Accord des Nations unies sur les stocks de poissons. Elle est également membre des organisations suivantes :

- la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marine de l'Antarctique (*acronyme anglais : CCAMLR*), dont la France (au titre de ses îles australes de Kerguelen et Crozet) et l'UE font partie ; la CCAMLR a entre autres pour rôle de gérer la ressource de légine (qui fait l'objet de la 2e pêcherie française en valeur à Kerguelen et Crozet)
- l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (Forum Fisheries Agency, FFA) regroupant, outre l'Australie, l'ensemble des Etats insulaires du Pacifique Ouest. Les territoires français d'Outre-Mer y sont observateurs ;
- la Commission des pêches du Pacifique Centre-Ouest (West and Central Pacific Fisheries Commission, WCPFC) organisation régionale de gestion des pêches de thon. La France en est membre, et chacun des trois territoires français d'Outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna) y ont un statut de « territoire participant » (participation aux débats, sans droit de vote);
- l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (*South Pacific Régional Fisheries Management Organization, SPRFMO*) dont la convention a été adoptée en novembre 2009 à Auckland. Chargée de gérer les stocks halieutiques autres que le thon dans le Pacifique sud, sa mise en place est en cours. L'Union européenne y participe;
- Une déclaration tripartite France/Australie/Nouvelle-Zélande, relative à la surveillance maritime et la lutte contre la pêche illégale, non déclarée ou non réglementée dans le Pacifique a été signée en avril 2006.

Relations bilatérales

En ce qui concerne la relation bilatérale franco-australienne, outre les investissements français dans l'agroalimentaire (achat de Orlando-Wyndham Group par Pernod-Ricard, présence du groupe LVMH dans le domaine Chandon, montée en puissance de Lactalis au travers du rachat des activités de Parmalat en Australie), la coopération dans le domaine agriculture-pêche-forêt entre nos deux pays se concentre sur les problèmes de gestion des ressources naturelles :

- Coopération dans la surveillance des pêches et dans l'évaluation scientifique des ressources halieutiques dans l'océan austral (accords franco-australiens de 2003 et 2007, ce dernier notamment permettant à chacun des pays d'agir dans les eaux placées sous la juridiction de l'autre et ainsi de coopérer plus efficacement contre la pêche dite «INN» (illégale, non déclarée et non réglementée),); établissement d'aires marines protégées en Est-Antarctique; collaboration pour assurer la gestion durable de la mer de Corail.
- Lutte contre les incendies de forêts (bushfires): l'Australie est désireuse de partager notre expertise en matière de gestion durable des forêts et particulièrement des sous-bois.

 Recherche et développement dans le domaine de l'eau et de la gestion des terres.

Une mission prospective de l'INRA en Australie avril 2013 a eu pour but de déboucher sur une intensification de nos programmes de coopération avec certains des partenaires identifiés, notamment dans le domaine des plantes, de la santé animale et de l'environnement.

— Le 15 décembre 2008, «l'arrangement roquefort » permettant des exportations plus faciles de ce fromage vers l'Australie a été signé entre le ministre Michel Barnier et l'ambassadeur d'Australie à Paris, même si subsistent encore des différences d'appréciation sur les risques sanitaires liés aux fromages au lait cru. L'accord a été renouvelé pour cinq ans le 10 février 2012.

Les élèves et étudiants de l'enseignement agricole sont particulièrement demandeurs d'expériences professionnalisantes en Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande) dans les domaines de la production agricole, des travaux paysagers et du commerce et de la distribution.

Environ 200 étudiants de l'enseignement supérieur court (BTSA) et long (ingénieurs et vétérinaires) partent chaque année en stage en Australie et bénéficient d'une aide à la mobilité du MAAF.

Sources : MAAF, Service économique de Canberra, Banque Mondiale, Programme des Nations unies pour le développement (IDH), Douanes françaises citées par Ubifrance, 2011 (commerce extérieur)

COPYRIGHT: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). Adresser les demandes à philippe.vincon@agriculture.gouv.fr.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales - 3, rue Barbet de louv - 75349 Paris 07 SP